

Québec, le 11 juillet 2018

Monsieur Sylvain Juneau
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, le 16 novembre 2015, MM. Said El Hour et Bruno Delage, de la Direction de la vérification, ont été désignés pour effectuer un mandat d'audit à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant le processus relatif à l'attribution des contrats et tout autre aspect lié à l'administration municipale.

Le rapport d'audit produit vise à présenter les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis à la Ville et aucun commentaire n'a été transmis au Ministère.

Les travaux d'audit font ressortir que des opérations de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures n'ont pas été gérées en conformité avec la réglementation applicable et selon les bonnes pratiques en vigueur, notamment :

- À l'égard des ententes avec les promoteurs, des permis de construction nécessitant des travaux municipaux ont été délivrés sans qu'une entente ne soit conclue. De plus, le partage des coûts et le traitement des bénéficiaires hors site ne respectent pas le règlement de la Ville.
- À propos des règlements d'emprunt, des sommes ont servi à payer des dépenses non prévues au règlement. Également, le remboursement de certains emprunts temporaires n'a pas été réalisé au moment opportun.
- En ce qui concerne l'exercice du pouvoir d'autorisation de dépenser, 20 % des bons de commande ont été émis après la réception des factures s'y rattachant. De plus, tous les délégués ont omis de produire au conseil le rapport exigé par la Loi.

...2

Québec

Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal

800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

Par ailleurs, des carences concernant la gestion contractuelle ont été relevées. Il s'agit principalement : du non-respect des seuils d'adjudication des contrats, de la division de contrats sans qu'elle soit justifiée par des motifs de saine administration, de l'utilisation inadéquate des exceptions prévues par la Loi pour octroyer des contrats de gré à gré. Également, la Ville n'a pas respecté des mesures prévues dans sa politique de gestion contractuelle et n'a pas établi systématiquement des estimations pour les contrats octroyés. Finalement, des lacunes ont été constatées concernant la composition et le fonctionnement des comités de sélection.

En dernier lieu, la planification et la gestion des projets d'investissement ne sont pas effectuées pas de façon efficiente et économique. Particulièrement, des décisions d'entreprendre des projets ont été prises sans procéder préalablement à des analyses formelles des besoins, ce qui a nui à l'estimation du coût total des projets. De surcroît, ces autorisations de réaliser ces projets ont été données sans avoir évalué, dans la plupart des cas, les différentes options ni établi une analyse des risques.

Des recommandations ont été formulées à l'égard des constats effectués.

Le contenu du rapport qui vous est remis est le résultat d'analyses effectuées par la Direction de la vérification sur la base des documents obtenus avec la collaboration de la Ville. Les conclusions de l'audit ont été soumises à l'attention de la Direction des affaires juridiques du Ministère.

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se saisisse des éléments et des recommandations du rapport d'audit. Par ailleurs, au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Ville.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera le rapport sur son site Web. Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport produit par MM. Said El Hour et Bruno Delage.

En terminant, je tiens à remercier la Ville et ses employés pour leur participation à la réalisation du mandat d'audit.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Marc Croteau